

Cheminement piéton Rue Coussin ruelle – rue E. Henricot

Situation actuelle

Les trottoirs ont des largeurs variables, en raison de l'implantation irrégulière des immeubles riverains. Certaines sections impraticables pour les PMR, voire pour tous les piétons;

Il s'agit pourtant de l'unique voie de liaison piétonne vers le centre pour les gens habitant de ce côté.



1



2



3



4

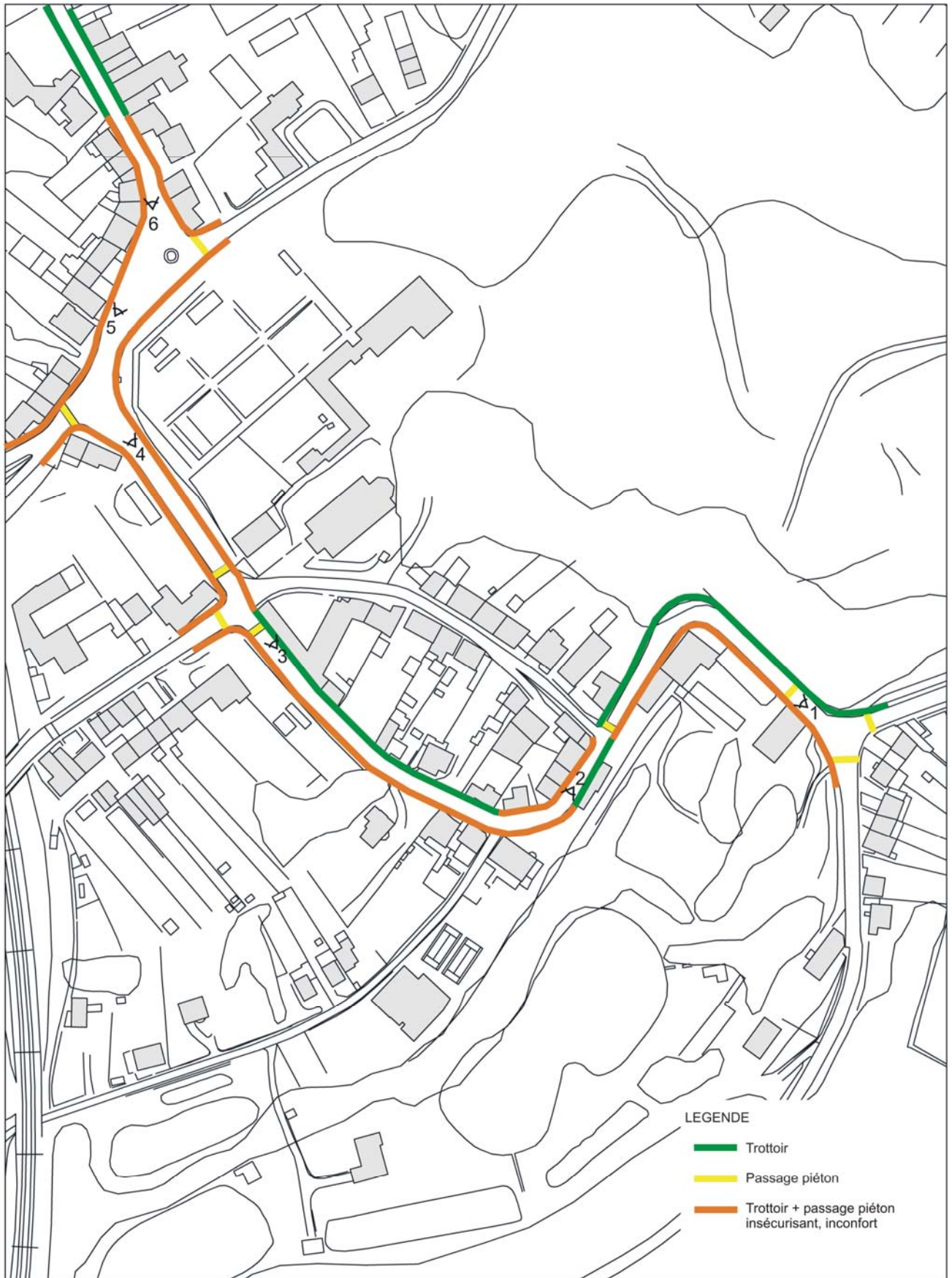


5



6

Situation actuelle



0 25 50 100
Meters

Mesures

Pour procurer aux piétons un cheminement continu, il est proposé de privilégier un côté de la rue, entre la rue de Sart et l'avenue Defalque, l'étroitesse de la rue ne permettant pas de rendre confortables les deux trottoirs.

Entre l'avenue Defalque et la rue E. Henricot, les deux trottoirs doivent être rendus accessibles.

Deux points particuliers:

1. au carrefour devant l'église, le cheminement côté église doit être privilégié car il évite de traverser l'av Defalque où le trafic est dense. Le fait que l'église soit un site classé ne devrait pas empêcher de créer une traversée piétonne relativement lisse (pavés sciés éventuellement) après avoir enlevé la barrière jaune-rouge.
2. sur la place communale et dans la rue E. Henricot, un cheminement doit être aménagé de chaque côté, avec des traversées aux endroits indiqués. Les esquisses proposées pour la place communale (voir Fiche 9) montrent les deux possibilités de traitement de l'espace public, et des cheminements piétons en particulier

